

**PROCES VERBAL
BUREAU FEDERAL DU 10 JUILLET 2007
Réunion téléphonique**

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Guy PIERA, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean Louis BARTHES, Jean Claude SKRELA

Excusés : Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Lydie BONNET, Daniel FALQUE, Jo MASO, Serge BLANCO, Jean Luc DRUAIS.

Assiste : Olivier KERAUDREN

La séance est ouverte par la Président LAPASSET à 17 heures.

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau qu'il a rencontré ce jour Monsieur Hugues MOUTOUH, qui a été nommé directeur adjoint du cabinet de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la jeunesse et des Sport et qui assurera les fonctions de Directeur du Cabinet de Bernard LAPORTE dès lors que celui-ci aura pris ses fonctions de secrétaire d'Etat chargé des sports.

II – CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FEDERALE 1 2007-2008 :

↳ **SC BASTIA :**

Le Bureau Fédéral prend acte de la décision prise à l'encontre du club de BASTIA par la Commission d'Appel de la FFR. Celle-ci a confirmé décision prise par le conseil supérieur de la DNACG de ne pas autoriser le club de Bastia de participer à la Championnat de France de Fédérale 1 pour la saison 2007/2008.

Le Bureau Fédéral adopte en conséquence les poules de Fédérale 1 pour la saison 2007/2008, sous réserve du recours éventuel du club devant le CNOSF.

Le Club de Mauléon sera donc autorisé à participer au Championnat de France de Fédérale 1 sous réserve du recours éventuel du club de BASTIA devant le CNOSF et de la décision prise consécutivement à la proposition de conciliation.

↳ **RC VANNES :**

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral de la procédure de conciliation qui s'est déroulée devant le CNOSF.

Après avis de la DNACG, il apparaît que le club de VANNES a rempli les obligations qui lui ont été imposées lors de l'audience dans les délais prescrits.

P. CAMOU et R. HOURQUET confirment leur position de principe adoptée la saison précédente. Ils estiment qu'il est urgent de mettre en place des procédures permettant de prendre les décisions qui s'imposent concernant la situation financière des clubs tout en permettant à la FFR de constituer les poules dans des délais satisfaisants.

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral qu'une réflexion sur ce thème est d'ores et déjà engagée afin de prévoir au plus tôt les modifications réglementaires à introduire. Ce travail sera mené en concertation avec la conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français.

Conformément à la proposition du conciliateur acceptée lors de l'audience, et compte tenu des éléments produits dans les délais impartis par le RC VANNES, le BUREAU FEDERAL décide à la majorité de ses membres présents d'autoriser le RC VANNES à participer au Championnat de France de Fédérale 1 pour la saison 2007/2008.

Monsieur Jean Claude BAQUE s'abstient,
Monsieur Pierre Camou vote contre.

Compte tenu de cette décision, le club de MONTLUCON ne sera pas repêché.

III - QUESTIONS DIVERSES :

1 – Bureau Fédéral :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau que Madame Lydie BONNET, pour raisons personnelles, a décidé de démissionner de ses fonctions au sein du Bureau Fédéral. Compte tenu de cette décision, le Président propose que soit nommée au sein du Bureau en remplacement, Madame Wanda NOURY. Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité cette proposition qui sera soumise à l'adoption du Comité Directeur.

2 – Equipe de France de Rugby à 7 :

JC BAQUE se félicite des résultats obtenus par l'équipe de France de Rugby à 7 en Russie.

3 - MARKETING :

Guy PIERA informe les membres du Bureau Fédéral de la conclusion des contrats suivants :

Contrat SIMMONS : 1 M€ sur 3 ans, dont 20 K€ de fourniture de marchandise.

France Télévision : Avenant au contrat conclu antérieurement afin de formaliser une remise de 150 000 €uros sur le montant versé à la FFR pour la retransmission de la rencontre entre la France et l'Angleterre à Marseille le 18 août 2007. Cette remise a été concédée afin de tenir compte de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la FFR de commercialiser les droits de diffusion de la rencontre de préparation contre le pays de Galles à CARDIFF.

4 – RUGBY FEMININ :

Jean Claude BAQUE informe le Bureau que la modification introduite aux règlements généraux à la demande de la commission médicale de la FFR et visant à restreindre les possibilités de surclassement, en particulier pour les féminines, fait l'objet de nombreuses critiques. Cette question est liée aux difficultés pour organiser des compétitions dans chaque catégorie d'âge compte tenu du nombre réduit de licenciées dans certaines catégories particulières.

5 - AGENTS SPORTIFS :

Le Bureau Fédéral approuve le calendrier relatif à l'organisation de l'examen pour la session 2007. L'examen sera organisé le 11 décembre 2007.

Le programme et les épreuves de l'examen seront transmis, comme il se doit, au Ministère chargé des sports pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clôt la séance à 18 heures 30.

* * *
* *
*